



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

JS/LW

P.V. PETI 13
P.V. SASP 18
P.V. ENEJER 17
P.V. TESS 07
P.V. AIEFH 06

Commission des Pétitions

Commission de la Santé et des Sports

**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

**Commission des Affaires intérieures et de l'Egalité entre les
femmes et les hommes**

Procès-verbal de la réunion du 04 février 2022

Ordre du jour :

1. **Suites à donner aux conclusions du débat public du 6 octobre 2021 relatif à la pétition publique n°1865 – LU: 2 Deeg Aarbechtsdispens pro Mount fir Fraen déi hier Deeg kréien. FR: 2 jours de dispense de travail par mois pour les femmes qui ont leurs menstruations.**
2. **Divers**

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Max Hengel, Mme Lydia Mutsch, Mme Jessie Thill remplaçant M. Marc Hansen, membres de la Commission des Pétitions

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Mars Di Bartolomeo, M. Jeff Engelen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Carole Hartmann, M. Max Hengel, M. Claude Lamberty, Mme Josée Lorsché, Mme Jessie Thill remplaçant M. Marc Hansen, membres de la Commission de la Santé et des Sports

Mme Diane Adehm, M. André Bauler, Mme Djuna Bernard, Mme Myriam

Cecchetti, M. Paul Galles, Mme Martine Hansen, Mme Carole Hartmann, M. Max Hengel, M. Claude Lamberty, Mme Josée Lorsché, Mme Octavie Modert, Mme Jessie Thill remplaçant M. Marc Hansen, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Djuna Bernard, Mme Myriam Cecchetti, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Jeff Engelen, M. Paul Galles, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Carole Hartmann, M. Aly Kaes, M. Dan Kersch, M. Gilles Roth, Mme Jessie Thill remplaçant M. Marc Hansen, M. Carlo Weber, membres de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, Mme Myriam Cecchetti, M. Jeff Engelen, M. Marc Goergen, M. Max Hahn, M. Max Hengel, M. Aly Kaes, M. Claude Lamberty, M. Gilles Roth, Mme Jessie Thill remplaçant M. Marc Hansen, M. Carlo Weber, membres de la Commission des Affaires intérieures et de l'Égalité entre les femmes et les hommes

Mme Myriam Cecchetti, observateur délégué
M. Marc Goergen, observateur délégué

M. Georges Engel, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire

Mme Taina Bofferding, Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes

Mme Nathalie Keipes, du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Dr Julien Darmian, Dr Florence Romano, du Ministère de la Santé

Mme Maryse Fisch, du Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes

M. Tom Oswald, du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire

M. Joé Spier, M. Micael Borges, M. Luca Weisen, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Emile Eicher, Mme Chantal Gary, M. Marc Hansen, M. Fernand Kartheiser, membres de la Commission des Pétitions

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

M. Gilles Baum, M. Sven Clement, Mme Francine Closener, Mme Chantal Gary, M. Marc Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Georges Mischo, Mme Nathalie Oberweis, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler, membres de la Commission de la Santé et des Sports

M. Sven Clement, observateur délégué
Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gilles Baum, Mme Tess Burton, Mme Francine Closener, M. Marc Hansen, M. Fred Keup, M. Georges Mischo, M. Serge Wilmes, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Francine Closener, M. Marc Hansen, M. Pim Knaff, M. Charles Margue, M. Marc Spautz, membres de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gilles Baum, M. Emile Eicher, Mme Chantal Gary, M. Marc Hansen, M. Georges Mischo, Mme Lydie Polfer, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Affaires intérieures et de l'Egalité entre les femmes et les hommes

Mme Paulette Lenert, Ministre de la Santé

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

*

Présidence : Mme Nancy Arendt, épouse Kemp, Présidente de la Commission des Pétitions

*

- 1. Suites à donner aux conclusions du débat public du 6 octobre 2021 relatif à la pétition publique n°1865 – LU: 2 Deeg Aarbechtsdispensz pro Mount fir Fraen déi hier Deeg kréien. FR: 2 jours de dispense de travail par mois pour les femmes qui ont leurs menstruations.**

Madame la Présidente de la Commission des Pétitions, Nancy Arendt, rappelle le débat public du 6 octobre 2021, relatif à la pétition publique 1865 - LU: 2 Deeg Aarbechtsdispensz pro Mount fir Fraen déi hier Deeg kréien. FR: 2 jours de dispense de travail par mois pour les femmes qui ont leurs menstruations., dont les conclusions prévoyaient l'organisation d'une réunion jointe de plusieurs commissions parlementaires concernées par la thématique à caractère transversal que constituent les menstruations des femmes et leurs conséquences à différents niveaux. Cette réunion jointe rassemble à présent les commissions parlementaires compétentes en matière de travail, de santé, d'égalité et d'éducation ainsi que la Commission des Pétitions. Sont également présents les ministres Taina Bofferding (Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes) et Georges Engel (Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire). Les ministres de l'Éducation et de la Santé sont représentés par des conseillers. L'oratrice rappelle ensuite qu'environ 80 pour cent des signataires de la pétition étaient des femmes.

Madame la Présidente estime que ledit débat public a contribué à démystifier un tabou, et que le sujet des menstruations et des problèmes y afférents a pour la première fois été thématiqué au sein de la Chambre des Députés. Le débat public en question n'avait pas permis de retenir un congé de deux jours comme solution pour soulager les femmes concernées. Les pétitionnaires elles-mêmes avaient d'ailleurs argumenté qu'il s'agirait avant tout de venir à leur rencontre et d'agir en faveur des femmes avec un

respect et une compréhension qui permettent de gérer la situation en appliquant des solutions adaptées. La mise à disposition d'articles d'hygiène fut évoquée, tout comme des thérapies adaptées qui permettraient de mieux encadrer les femmes concernées. Un aspect particulier fut la situation des femmes souffrantes d'endométriose, les pétitionnaires avaient souligné qu'elles ne voulaient pas que de telles situations soient apparentées à une maladie et que les concernées soient réduites à recourir à un certificat de maladie. Finalement, l'oratrice rappelle que le Ministre du Travail de l'époque, Monsieur Dan Kersch, avait lors du débat public du 6 octobre 2021 accepté d'organiser une campagne de sensibilisation auprès des entreprises pour thématiser le sujet.

Le nouveau Ministre du Travail, Monsieur Georges Engel, salue le débat intéressant qui avait eu lieu le 6 octobre 2021. Il confirme que le sujet présente de nombreux aspects et qu'il convient de le traiter de manière transversale. En effet, une campagne de sensibilisation auprès des entreprises avait été envisagée et Monsieur le Ministre est en mesure de confirmer que cette campagne est programmée par ses services. L'objectif d'une telle campagne étant d'éveiller les consciences et la compréhension des salariés et des employeurs face aux conséquences négatives que peuvent subir les femmes pendant leur menstruation. L'orateur pense que la majorité des concernées n'éprouve pas de problèmes, pas toutes les femmes recourent à des certificats de maladie, mais si un problème apparaît, il s'agit en règle générale d'un problème grave. Monsieur le Ministre du Travail met de plus en garde quant à un effet indésirable : il ne s'agit en aucun cas de stigmatiser les femmes quant à la problématique des menstruations, sous peine de réduire leurs chances sur le marché de l'emploi. La campagne à développer par le ministère du Travail en tiendra compte.

Madame Taina Bofferding, Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes, estime que la pétition 1865 a eu le mérite de lancer une discussion publique au sujet des problèmes liés à la menstruation. La moitié de la population en est concernée. Il ne s'agit pas d'une maladie. Or, le sujet continue à provoquer un sentiment de gêne.

Le but du ministère de l'Égalité est de surmonter les tabous et d'informer sur le sujet. A cette fin, le travail d'information vise un large public, y inclus des personnes jeunes et des hommes. L'oratrice signale qu'il existe à ce propos déjà une bonne collaboration interministérielle. Elle relève différents travaux et programmes de collaboration offrant des formations de sensibilisation sur la problématique. Madame la Ministre précise encore que le travail de sensibilisation consiste également de laisser derrière soi des vues stéréotypées et qu'il est important de ne pas créer de nouveaux obstacles. Il importe d'éviter que de nouvelles discriminations voient le jour. Par ailleurs, Madame la Ministre rappelle certains efforts déjà entrepris par le gouvernement, notamment la baisse en 2019 du taux de TVA à 3 % sur les articles d'hygiène féminine. L'oratrice évoque encore de multiples initiatives qui ont comme objet la mise à disposition gratuite de tels produits, notamment dans la commune de Walferdange et au niveau d'une initiative de jeunes étudiantes. Madame la Ministre évoque également une circulaire du ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes incitant les communes à aller dans le sens décrit ci-devant.

Madame la Ministre souligne particulièrement l'importance d'une information publique qui vise à rompre avec des tabous, qui informe que les menstruations sont un phénomène normal mais que de nombreuses femmes en souffrent. L'oratrice constate encore que la recherche a mis en avant l'endométriose, qui constitue un diagnostic encore assez méconnu. L'objectif de toute action devant être d'éviter aux femmes concernées de souffrir dans leur vie quotidienne.

Madame Nathalie Keipes, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, explique que l'on travaille selon deux axes. On vise à surmonter les tabous dans les écoles et maisons relais d'une part, et, d'autre part, on essaie de mieux informer sur la menstruation. Le travail de dé-tabouisation commence à surmonter les tabous liés à la sexualité en général. L'oratrice évoque le « Programme national - promotion de la santé affective et sexuelle » qui englobe une panoplie d'aspects plus large, tels que le désir, la reproduction etc.

Il existe une obligation d'éducation à ce sujet, constate l'oratrice, qui doit avoir comme finalité de promouvoir une sexualité saine, de développer des compétences de communication et une conscience des risques.

La visée est d'amener les jeunes étudiants du cycle secondaire vers une amélioration de leur sentiment de bien-être et de leur donner un accès à des ressources qui leur permettent de gérer eux-mêmes ces aspects.

Concernant plus particulièrement les menstruations, l'oratrice souligne que la thématique est le plus souvent associée avec des sentiments de gêne, de peur et de culpabilité, qui s'avèrent être très enracinés. Le but pédagogique est de retenir des démarches qui permettent aux jeunes filles d'accepter leur corps.

Par ailleurs, il convient également de demander aux enseignants de reconsidérer leur propre attitude par rapport à la thématique. L'école devant être un lieu qui se caractérise par une attention particulière.

Concernant des initiatives à court terme, l'oratrice évoque le Lycée du Nord à Wiltz qui met à disposition des articles d'hygiène féminine au travers des appareils de distribution. Cette initiative est désormais appelée à s'étendre sur le plan national, dans toutes les écoles. Une campagne de sensibilisation sera menée en parallèle. Un budget de 150.000 euros est dédié au financement de ces distributeurs.

Tant l'enseignement fondamental que l'enseignement secondaire consacrent des heures de cours au sujet de la menstruation, ce qui permet également de thématiser les complications qui peuvent survenir lors des menstruations. De plus, du matériel pédagogique adapté est mis à disposition des enseignants.

Finalement, les aspects de prévention relatifs à la sexualité doivent rester l'objectif pédagogique à poursuivre prioritairement, précise encore l'oratrice.

Le Dr Florence Romano, du ministère de la Santé, évoque d'emblée le « Programme national – promotion de la santé affective et sexualité ». Elle insiste sur l'importance de l'information des femmes et des hommes ainsi que des professionnels de la santé pour arriver à surmonter des tabous et éviter des incompréhensions.

L'éducation et la promotion à la santé en constituent des axes d'action. Cela commence dans les écoles, souligne l'oratrice. Et cela inclut aussi les professionnels de la santé.

Quant à l'endométriose pouvant survenir lors de la menstruation et provoquant d'intenses douleurs, l'oratrice insiste sur le dépistage, mais également sur une information relative aux méthodes et aux diagnostics. Il s'agit d'un parcours de soins qu'il convient de développer davantage en incluant tous les concernés et en identifiant les acteurs qui permettront une prise en charge adéquate. Les réseaux de compétence doivent être étudiés à cette fin. Il est urgent de soulager les femmes, estime encore

l'oratrice qui est convaincue qu'il y a encore un travail à faire sur la qualité du soutien offert.

Madame la Présidente Nancy Arendt constate qu'il existe déjà des stratégies nationales associant différents ministères. Par ailleurs il est important, selon l'oratrice, d'informer plus largement le public sur la problématique et de promouvoir une véritable compréhension face à ces aspects.

Madame la Présidente demande à Madame la Ministre de l'Égalité si elle dispose d'un budget pour l'installation de distributeurs d'articles d'hygiène féminine dans les écoles et s'il existe un soutien financier de la part du ministère pour les communes qui désirent installer de tels distributeurs.

L'oratrice demande ensuite à Monsieur le Ministre du Travail si la flexibilité sur le lieu du travail, tout comme dans les écoles, pourrait être une aide supplémentaire à donner aux concernées. Elle demande par ailleurs si l'on pourrait, le cas échéant, songer à des solutions de télétravail pour les femmes souffrant de leurs menstruations.

Madame la Ministre de l'Égalité rappelle la circulaire ministérielle à l'adresse des administrations communales pour les sensibiliser et pour montrer, l'exemple à l'appui, que des initiatives sont possibles. Toutefois, un budget spécialement dédié à de telles initiatives n'est pas prévu pour les communes. Mais l'oratrice est confiante dans la mesure où certaines communes ont déjà pris des initiatives.

Monsieur le Ministre du Travail indique qu'il existe à la Chambre des Députés une sous-commission « télétravail » qui a justement comme objectif d'étudier les possibilités du télétravail et les situations dans lesquelles on peut y recourir. Ce sont les aspects de sécurité sociale et les questions d'ordre légal qui y sont étudiées.

Par ailleurs, l'orateur donne à considérer que le télétravail n'est pas un régime approprié pour chaque salarié. Par exemple, pour des infirmiers ou des éducateurs, cette forme de travail s'avère difficile à appliquer. Quant au télétravail, il s'agit d'un régime de travail réglé au niveau des conventions entre les partenaires sociaux. L'orateur salue cette approche car il est fort difficile de vouloir régler une flexibilité du travail par la voie législative. Dès lors, Monsieur le Ministre pense que la question soulevée devra faire l'objet des discussions entre les partenaires sociaux. L'orateur pense par ailleurs que cet aspect, donc le recours éventuel au télétravail en cas de problèmes pendant la menstruation, pourra constituer un élément de la campagne de sensibilisation que son ministère se propose de mettre en œuvre.

Madame la Députée Josée Lorsché constate que la médecine scolaire est largement en retrait des évolutions et défis qu'elle devrait assumer. L'oratrice regrette que la médecine scolaire se limite à contrôler l'état physique des jeunes écoliers mais omet d'offrir une assistance psychologique. Partant, c'est l'enseignant qui est la seule personne de référence si des jeunes gens rencontrent des problèmes affectifs et d'ordre psychologique. L'oratrice estime que la médecine scolaire devrait assurer une prise en charge des jeunes filles.

Le Dr Romano ajoute à ce constat que l'infirmière scolaire se situe également en première ligne. Elle considère qu'il s'agit de conférer aux professionnels les capacités d'écoute nécessaires et de leur apprendre à aller à la rencontre de leur vis-à-vis.

L'oratrice prend note de la remarque de Madame la Députée Josée Lorsché et en fera

référence à Madame la Ministre de la Santé.

Madame Keipes donne à considérer que l'enseignant dans le fondamental est certes une première personne de référence, mais qu'il convient de considérer également que l'enseignant collabore avec des personnes externes pour encadrer le genre de situations évoquées. L'oratrice souligne qu'il faut arriver à une bonne complémentarité entre les enseignants et les intervenants externes à l'école.

Monsieur le Député Marc Goergen demande que les jours d'absence, notamment s'il s'agit des menstruations, ne soient pas comptabilisés.

Concernant la réduction de la TVA sur les produits d'hygiène féminine, l'orateur demande pour quelle raison une réduction à zéro pour cent n'a pas été envisagée. Par ailleurs, l'orateur est d'avis qu'il faudrait mettre tous ces articles gratuitement à la disposition des concernées et ne pas s'en décharger sur les communes.

Monsieur le Député Dan Kersch estime qu'il s'agit d'un devoir public qui englobe aussi les communes.

Monsieur le Député Marc Goergen n'entend pas suivre ce raisonnement et demande que l'État finance ces produits.

Concernant les maisons de jeunes, l'orateur s'enquiert sur les formations spécifiques dont peuvent bénéficier les éducateurs. Quant aux lycées, l'orateur demande sur quel axe de temps s'étendra la mise en place des distributeurs évoqués.

Quant au risque d'une nouvelle discrimination des femmes, l'orateur ne lie cet aspect pas aux mesures d'aides apportées dans le contexte des menstruations, mais il renvoie à une question parlementaire qu'il avait posée, relative à la discrimination des femmes par le fait d'organisations religieuses.

Madame Keipes propose de soumettre à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale la suggestion de faire abstraction des jours d'absence en raison des menstruations dans la computation des absences.

Concernant les maisons de jeunes, l'oratrice fait référence à la formation de base dont disposent les éducateurs. Dans cette formation existent également des offres de formation relatives à des questions de sexualité. Encore faut-il que les éducateurs fassent le choix de suivre de telles formations.

Concernant la mise en place des distributeurs d'articles d'hygiène féminine, les lycées en seront équipés en 2022 et le budget de l'année 2023 en prévoit le financement.

Madame la Ministre de l'Égalité rappelle que le ministère n'a pas obligé les communes à entreprendre des initiatives telles que décrites ci-avant, mais les a vivement invitées à y procéder, le ministère pouvant apporter un soutien en information et en conseil. L'oratrice constate à ce propos que la Chambre des Députés pour sa part ne semble pas encore disposer d'un tel distributeur. L'oratrice pense que les communes sont un endroit adéquat pour l'installation de distributeurs d'articles hygiéniques pour femmes.

Monsieur le Député Dan Kersch estime qu'en effet les communes sont un endroit approprié pour les distributeurs de produits hygiéniques. Par ailleurs, L'orateur réagit sur une remarque de Monsieur le Député Marc Goergen en précisant que le droit du travail interdit toute forme de discrimination, y inclus d'éventuelles discriminations en provenance d'organisations religieuses.

Monsieur le Député Marc Goergen insiste qu'il ne convient pas de faire payer les communes pour lesdits distributeurs.

Madame la Députée Jessie Thill relate son expérience au niveau de sa commune de Walferdange, qui a en effet déjà installé des distributeurs. Le coût revient à 30 euros par distributeur. L'oratrice pense qu'il appartient parfaitement aux communes de jouer leur rôle en prenant de telles initiatives. Elle évoque encore que l'initiative de la commune de Walferdange est antérieure à la circulaire ministérielle citée ci-avant. Afin d'éviter un risque de stigmatisation des utilisatrices disposant de moyens financiers modestes, un système de jetons a été mis en place. En effet, les personnes moins bien situées ont recours plus souvent à l'offre ainsi mise à leur disposition.

L'oratrice constate encore que le programme scolaire du cycle 4 à l'enseignement fondamental prévoit certes de traiter du sujet des menstruations, or cela ne constitue pas un élément de programme obligatoire, mais seulement facultatif.

L'oratrice voudrait aussi que, dans ce contexte, il sera fait référence à la possibilité de s'adresser au Planning familial, car pas tous les jeunes ont, en l'occurrence, la confiance nécessaire de s'adresser à leur enseignant.

Quant à l'endométriose, l'oratrice estime qu'il convient davantage de sensibiliser les médecins à ce phénomène. Madame la Députée s'enquiert encore si les médicaments, notamment des antidouleurs, sont dans un pareil cas remboursés par les caisses de maladie.

Madame Keipes apporte une précision supplémentaire quant au fonctionnement des distributeurs de produits hygiéniques. Les jetons dont il fut question sortent du distributeur après avoir été utilisés, si bien qu'ils sont réutilisables et ne doivent pas être redemandés par les concernées.

Quant aux programmes scolaires, ceux-ci sont des orientations. Par ailleurs, l'oratrice évoque le matériel d'information disponible qu'il convient de donner aux enseignants et qu'il faut utiliser de manière plus ciblée. Elle évoque encore une fois l'importance des acteurs externes qui ont souvent la possibilité de s'exprimer en des termes corrects et appropriés.

Concernant le remboursement de médicaments, Monsieur le Député Dan Kersch estime que le médecin doit prescrire les médicaments respectifs afin de les utiliser pour l'indication des problèmes de menstruation. Il s'agit d'un élément qu'il convient d'intégrer dans une campagne d'information.

Monsieur le Député Gilles Roth demande si les distributeurs évoqués puissent également contenir d'autres articles, notamment pour la prévention de grossesses.

Madame la Députée Jessie Thill ne comprend pas l'amalgame ainsi fait et elle insiste que les menstruations sont une situation récurrente à laquelle se trouvent exposées les femmes.

Madame la Présidente Nancy Arendt résume les aspects évoqués lors de la présente réunion. Elle relève notamment la flexibilité à rechercher dans les relations de travail ainsi que la campagne d'information auprès des entreprises qui devrait en faire état. Elle salue l'emploi de jetons réutilisables dans les distributeurs de produits d'hygiène féminine. L'oratrice demande un retour d'information relatif aux campagnes envisagées par le ministère de l'Égalité.

2. Divers

Aucun élément n'est évoqué sous la rubrique « divers ».

Luxembourg, le 14 avril 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact